

ACTIONS A MENER PAR LE CDG

- Proposition d'un contrat groupe de titres restaurant à compter du 1er janvier 2024 aux collectivités territoriales affiliées et non affiliées via un mandat.

Mars 2023

- Retours de mandats
- Information en CST de l'intention du CDG de proposer ce contrat groupe aux collectivités et du lancement futur de la procédure
- Elaboration et rédaction du cahier des charges
- Publicité (30 jours minimum)

Mars à juin 2023

- Réception et analyse des offres

Juillet à septembre 2023

- Avis du CST départemental sur les offres : 26 septembre
- Attribution du marché par la CAO : 28 septembre
- Autorisation de signer le marché par délibération du Conseil d'administration du CDG: 28 septembre
- Signature du marché par le Président du CDG

Fin Septembre 2023

- Campagne de communication auprès des collectivités par le prestataire retenu / CDG
- Information des agents sur l'offre proposée en matière de titres restaurant (supports de communication fournis par le prestataire)

A partir d'octobre 2023

- Adhésion des collectivités au contrat groupe au fil de l'eau + signature de la **convention cadre** par les collectivités adhérentes au contrat.

A partir de fin 2023

ACTIONS A MENER PAR COLLECTIVITES

Retour du questionnaire d'intention au CDG + des délibérations donnant mandat jusqu'au 23 mai 2023

Coll - de 50 agents	Coll + de 50 agents
Saisine CST DEPARTEMENTAL	Saisine CST PROPRE
• Mise en place d'une participation employeur pour les titres restaurant	

- Mise en place d'une participation employeur pour les titres restaurant
- Détermination du montant de la valeur faciale des titres restaurant
- Détermination des agents pouvant bénéficier des titres restaurants
 - ⇒ Encadrement par chaque collectivité des conditions et modalités de fonctionnement de la prestation d'action sociale courant 2023.

- Délibération de l'autorité territoriale portant sur la participation et adhésion au contrat proposé par le CDG 29 et autorisant le Maire/Président à signer la convention cadre.
- Information des agents par le prestataire sur l'offre proposée en matière de titres restaurant (communication fournie par le prestataire).